

On motion of Roger Clinch, it was agreed,—That the French version of Clause 212 be amended by striking out lines 15 to 19, on page 154, and substituting the following therefor:

“au paragraphe 238(1), le sous-alinéa 241(1)c)(i) et la disposition 241(1)g)(iii)(A) du Code criminel dans leur version édictée par l’article 35 de la présente loi entrent en vigueur à la date ou aux dates fixées”

And the question being put on Clause 212, as amended, it was carried.

By unanimous consent, the Committee reverted to Clause 13.

And the question being put on Clause 13, it was carried.

By unanimous consent, the Committee reverted to Clause 16.

On motion of Chris Speyer, it was agreed,—That Clause 16 be amended by striking out line 25, on page 14, and substituting the following therefor:

“intent to mislead, makes before a person who is authorized by law to permit it to be made before him, a false statement”

And the question being put on Clause 16, as amended, it was carried.

By unanimous consent, the Committee reverted to Clause 19.

And the question being put on Clause 19, it was carried.

By unanimous consent, the Committee reverted to Clause 22.

And the question being put on Clause 22, it was carried.

By unanimous consent, the Committee reverted to Clause 64.

And the question being put on Clause 64, it was carried.

At 10:30 o'clock a.m. the sitting was suspended.

At 10:32 o'clock a.m. the sitting resumed.

By unanimous consent, the Committee reverted to Clause 194.

On motion of Chris Speyer, it was agreed,—That Clause 194 be amended by striking out lines 30 to 37, on page 147.

And the question being put on Clause 194, as amended, it was agreed to.

By unanimous consent, the Committee reverted to Clause 197.

On motion of Chris Speyer, it was agreed,—That Clause 197 be amended by striking out lines 19 to 25, on page 149.

And the question being put on Clause 197, as amended, it was agreed to.

Schedule I carried.

Schedule II carried.

Schedule III carried.

Schedule IV carried.

Schedule V carried.

Sur motion de Roger Clinch, *il est convenu*,—Que la version française de l’article 212 soit modifiée en substituant aux lignes 15 à 19, page 154, ce qui suit:

“au paragraphe 238(1), le sous-alinéa 241(1)c)(i) et la disposition 241(1)g)(iii)(A) du Code criminel dans leur version édictée par l’article 35 de la présente loi entrent en vigueur à la date ou aux dates fixées”

L’article 212 ainsi modifié est mis aux voix et adopté.

Par consentement unanime, le Comité reprend l’étude de l’article 13.

L’article 13 est mis aux voix et adopté.

Par consentement unanime, le Comité reprend l’étude de l’article 16.

Sur motion de Chris Speyer *il est convenu*,—Que l’article 16 soit modifié en substituant à la ligne 26, page 14, ce qui suit:

«témoignage écrit ou verbal devant une personne autorisée par la loi à permettre que cette déclaration soit faite devant elle, en sachant que»

L’article 16, ainsi modifié, est mis aux voix et adopté.

Par consentement unanime, le Comité reprend l’étude de l’article 19.

L’article 19 est mis aux voix et adopté.

Par consentement unanime, le Comité reprend l’étude de l’article 22.

L’article 22 est mis aux voix et adopté.

Par consentement unanime, le Comité reprend l’étude de l’article 64.

L’article 64 est mis aux voix et adopté.

A 10 h 30, le Comité interrompt les travaux.

A 10 h 32, le Comité reprend les travaux.

Par consentement unanime, le Comité reprend l’étude de l’article 194.

Sur motion de Chris Speyer, *il est convenu*,—Que l’article 194 soit modifié en éliminant les lignes 29 à 37, page 147.

L’article 194, ainsi modifié, est mis aux voix et adopté.

Par consentement unanime, le Comité reprend l’étude de l’article 197.

Sur motion de Chris Speyer, *il est convenu*,—Que l’article 197 soit modifié en éliminant les lignes 17 à 23, page 149.

L’article 197, ainsi modifié, est mis aux voix et adopté.

L’annexe I est adoptée.

L’annexe II est adoptée.

L’annexe III est adoptée.

L’annexe IV est adoptée.

L’annexe V est adoptée.